AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1059
FR0000121568-FS0437

24 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juillet 2013, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juillet 2013, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 1 614 311 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 850 922 actions représentant 35 666 120 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.